
CONSEIL D'ÉTAT

5, rue Sigefroi
L-2536 Luxembourg
Tél. : 47 30 71
Fax : 46 43 22

N° CE : 60.531
Doc. parl. : 7767

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 20 décembre 2022
à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi

portant modification :

1° de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS ;

2° de la loi modifiée du 17 mai 1882 sur les poids et mesures ;

**3° de la loi du 26 janvier 1922 portant certaines modifications au service de la
vérification des poids et mesures**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 20 décembre 2022
et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des
16 novembre 2021, 27 septembre et 15 novembre 2022 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second
vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 23 décembre
2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz